

COMPTE RENDU de REUNION
Jeudi 21 juillet 2016

DELEGUES du PERSONNEL

ORDRE DU JOUR :

C.G.T. : **37 questions 44%**

84 questions



Questions reçues le 30/06/2016 à 09h41 :

CGT Question N° 01

- a:l'effectif des agents de maîtrise est-il au complet au dépôt des Pins?et combien?
b:il y a de moins en moins d'agents de maitrise des Pins sur le terrain, les conducteurs s'en rendent compte, pourquoi?
c:leur travail au bureau est-il prioritaire au travail du terrain?
d:Qui prépare la journée des maîtrises des Pins?**

Réponse :

- a) Oui l'effectif est au complet, à savoir 12 agents
b) Les AM ont été beaucoup accaparés par les préparations et la tenue des postes de l'EURO, par les nombreux détournements dus aux travaux et festivités.
c) Ils gèrent leurs missions en fonction de l'activité (gestion des manifestations ex loi du travail).
d) En tant qu'agents de maitrise, ils ont la pleine gestion de leur emploi du temps.

CGT Question N° 02

au Pins,le lavage des bus le lundi,mercredi et vendredi devient obligatoire, pourquoi?

Réponse :

Au vu du peu de lavages réalisés (avril 440 lavages) la direction de l'unité a pris la décision de planifier le lavage obligatoire 3 jours par semaine. Et il est permis de laver les véhicules suivant la parité.

CGT Question N° 03

- a:nous vous demandons d'indiquer clairement la pause Perben sur les marches de voiture au Pins.
b:le cahier pour lequel les conducteurs font noté leur retard est constamment dans un bureau fermé, pourquoi ?
c:nous souhaitons un libre accès à ce cahier.**

Réponse :

- a) La pause PERBEN ne peut apparaître que sur les groupements et non pas sur les marches voitures.
b) Il reste dans un bureau fermé pour éviter sa disparition. Et le conducteur doit contacter le PC Bus pour signaler son retard.
c) Réponse identique : non

CGT Question N° 04

- a:pourquoi les heures supplémentaires ou excédentaires lorsqu'on n'en bénéficie fluctuent à la baisse sur notre cycle?
b:lorsqu'on nous sollicitent pour effectuer des heures supplémentaires,on se retrouve les jours qui suivent avec de petites journées et donc la perte de ces dernières. Pourquoi?
d:est-ce une volonté de restreindre les heures supplémentaires sur notre cycle .**

Réponse :

a/ Les quantités d'heures excédentaires prévisionnelles peuvent diminuer lors de l'utilisation de repos compensateur de remplacement au cours du cycle.
Les quantités d'heures supplémentaires prévisionnelles peuvent diminuer lorsque des événements non assimilés à du temps de travail effectif pour le déclenchement des HS interviennent. Exemple : maladie, ...

b/Les heures supplémentaires sur le cycle de 12 semaines sont déclenchées au-delà de 420h de TTE réalisées. Si le salarié a bénéficié de récupération ou de journées moins longues du fait de permutations, cela peut réduire le nombre potentiel d'heures supplémentaires.

c/ il n'y a pas de question c/

d/ Il n'y a pas de volonté de réduire le paiement des HS mais bien une volonté d'organiser au mieux le travail

Questions reçues le 30/06/2016 à 11h37 :

UGICT-CGT Question N° 01

ordonnancement

- a) Quels sont les ordonnancements qui sont restreints à être joint uniquement en cas d'urgence ?**
- b) Quels sont les ordonnancements qui doivent être joignable en cas de besoin ?**
- c) Quelles sont les situations d'urgence ?**

Réponse :

- a) Aucun ordonnancement n'est restreint à être joint uniquement en cas d'urgence.
- b) Tous les ordonnancements doivent être joignables en cas de besoin.
- c) Les situations d'urgence sont les retards ou absence d'un agent.

UGICT-CGT Question N° 02

ordonnancement Maîtrise UTM horaires

- a) Quels ont été ses horaires le jeudi 16 juin 2016 ?**
- b) Quels ont été ses horaires le dimanche 19 juin 2016 ?**
- c) Quels ont été ses horaires le vendredi 23 juin 2016 ?**
- d) Quels ont été ses horaires le dimanche 26 juin 2016 ?**
- e) Quels ont été ses horaires le dimanche 03 juillet 2016 ?**

Réponse :

Il s'agit de questions relatives à une situation individuelle, or nous ne transmettons pas d'informations sur les situations individuelles lors des réunions des délégués du personnel.

Pour les besoins de service, l'ordonnancement a été amené à décaler certaines journées et horaires lors la période événementielle liée à l'euro, en accord avec sa hiérarchie.

UGICT-CGT Question N° 03

responsable ordonnancement Maîtrise UTM

- a) Combien y-a-t-il de gestionnaire d'ordonnancement ?**
- b) Combien y-a-t-il de responsable d'ordonnancement ?**
- c) Qui est le responsable des responsables ordonnancement ?**

Réponse :

- a) Il n'y a pas de gestionnaire ordonnancement
- b) Il y a 2 responsables ordonnancement
- c) le CUO d'UTM

UGICT-CGT Question N° 04**principes de fonctionnement responsable ordonnancement Maîtrise UTM**

De nouveaux principes de fonctionnement consistant à ne plus répondre aux différentes demandes par mail ont-ils été mis en place ?

Réponse :

Non, de nouveaux principes de fonctionnement consistant à ne plus répondre aux différentes demandes par mail n'ont pas été mis en place. La demande qui a été faite est d'utiliser au maximum les outils informatiques, pour toute demande de permutation ou autre, dans un souci d'efficacité et de fiabilité, mais aussi de traçabilité des demandes et dans un souci d'équité.

UGICT-CGT Question N° 05

attachement 21 juin 2016

a) Pouvez-vous nous confirmer que les compensations dues pour un salarié qui a travaillé de 17h30 à 1h00 ne sont pas de 15 minutes ?

b) Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les compensations dues et qui doivent figurer sur l'attachement de juin 2016 quand un salarié a travaillé de 17h30 à 1h00 le 21 juin 2016 ?

a/ Les compensations exceptionnelles prévues par la note du 9 juin ne sont pas de 15 minutes

La note est jointe au présent compte-rendu.

b/Pour rappel, la note prévoit les majorations ci-dessous, en plus des majorations habituelles (ex : travail de nuit)

Journée	Valorisation supplémentaire
Mardi 21 juin 2016	Majoration horaire de 25% entre 18h et fin de service

La compensation est donc dans cet exemple de $7h \times 25\% = 1,75h \Leftrightarrow 1h 45 \text{ min}$

UGICT-CGT Question N° 06

Compensations Match Grand Stade journée du 16 juin 2016

Suite à *Délégués du Personnel Réunion du Jeudi 29 octobre 2015*

Question CGT Ordre général n°01 : Quand un salarié est relevé dans le cadre de son mandat à son initiative ou celle de la direction, doit-il conserver les compensations prévues initialement dans sa journée (amplitude, sujétions, heures de nuits, etc.....) Réponse : Oui.

Vous avez répondu verbalement le mois dernier que les élus percevrait ces compensations dans le cas où le service et l'affectation du périmètre concerné avant relève faisait apparaître l'éligibilité à celles-ci.

a) Est-ce exact ?

b) Qu'avez-vous répondu ?

c) Quel est le délai pour qu'un ordonnancement obtienne une réponse de la direction générale à ce sujet ?

d) Quel est le délai pour qu'un élu obtienne une réponse de son responsable ordonnancement à ce sujet ?

e) Pourquoi ces compensations sont apparues de manière automatique pour certains élus ?

f) Pourquoi ces compensations ne sont pas apparues de manière automatique pour d'autres ?

g) Combien d'agents de Lignes A, B et D ont été concernés par des compensations lors de la journée du 16 juin 2016 ?

h) Combien de responsables ordonnancement ont été concernés par des compensations lors de la journée du 16 juin 2016 ?

Réponse :

- a) et b) Nous confirmons que les délégués du personnel présents à la réunion DP du 16 juin dernier percevront les majorations exceptionnelles prévues si leur service entre dans le périmètre défini et si leur service initial avant programmation RP couvre tout ou partie de la plage horaire déterminée pour l'attribution de ces majorations.
- c) Le délai pour qu'un ordonnancement obtienne une réponse de la direction générale à ce sujet est un délai raisonnable
- d) Le délai pour qu'un élu obtienne une réponse de son responsable ordonnancement à ce sujet est un délai raisonnable
- e) et f) Même si les niveaux de majorations sont identiques, le paramétrage a été différencié entre Gira & Giramat pour tous les salariés compte tenu des spécificités de chaque outil.
- g) 51 Salariés Agents de Lignes métro ont perçu des majorations exceptionnelles pour le match du 16 juin dernier.
- h) 7 Salariés Responsables ordonnancements ont perçu des majorations exceptionnelles pour le match du 16 juin dernier en raison de leur participation au dispositif de volontariat d'information des voyageurs.

UGICT-CGT Question N° 07

compensations équipes de France extérieur Grand stade

a) Pouvez-vous nous confirmer que l'ensemble des Agents de lignes sont éligibles en fonction des horaires réalisés ?

b) Pouvez-vous nous confirmer que seuls les agents de Bellecour sont concernés ?

Réponse :

- a/ Nous confirmons que l'ensemble des Agents de lignes sont éligibles aux majorations exceptionnelles dès lors qu'ils travaillent sur les plages horaires déterminées pour le versement de ces majorations.
- b/ Conformément à la note, les majorations exceptionnelles ne concernent pas uniquement les agents de Bellecour.
- L'exemplaire des liaisons sociales « majoration euro » est joint au présent compte-rendu.

UGICT-CGT Question N° 08

Accord d'entreprise sur la durée et l'organisation du temps de travail pour le personnel ayant une valeur de journée quotidienne à 7h30 ou 8h

Nous vous demandons de joindre celui-ci au compte rendu avec un SCAN de meilleure qualité que le mois précédent.

Réponse :

Nous joignons au présent compte-rendu un scan de meilleure qualité de l'accord d'entreprise sur la durée et l'organisation du temps de travail pour le personnel ayant une valeur de journée quotidienne à 7h30 ou 8h 00.

UGICT-CGT Question N° 09

affichage historique périodes des cycles

Suite à la mise en place d'accord d'entreprise sur la durée et l'organisation du temps de travail pour le personnel ayant une valeur de journée quotidienne à 7h30 ou 8h, le personnel concerné ne dispose plus des informations concernant les cycles précédents réalisés.

Nous vous demandons donc de faire le nécessaire afin que les précédents cycles soient de nouveaux consultables comme par le passé.

Réponse :

Le nécessaire a été fait pour que les précédents cycles soient consultables sur Adapie.

UGICT-CGT Question N° 10

droits aux CA

A partir de combien de jours de travail effectif, un salarié ouvre-t-il ces droits à CA ?

Réponse :

La condition de 10 jours de travail effectif nécessaire pour l'ouverture des droits à congés payés, n'est plus requise (loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives).

UGICT-CGT Question N° 11

Primes de vacances

a) Un salarié ayant eu des droits à CA en 2015 et 2016 peut-il percevoir 0 euros de primes de vacances en 2016 ?

b) Si oui, quelles sont les différentes situations possibles ?

Réponse :

a/ Un salarié avec des droits à CA acquis en 2015 et 2016 est éligible à une prime de vacances en 2016.

b/ En fonction des absences du salarié notamment après le mois d'avril 2015, une reprise de sa prime de vacances 2015 peut être effectuée en 2016 et le montant de la prime de vacances en 2016 peut être nul.

UGICT-CGT Question N° 12

avancées et mesures enregistrées

Suite à Réunion du Jeudi 28 avril 2016

UGICT-CGT question 24 Direction Sécurité station Gorge de loup

a) Est-il prévu de faire quelque chose pour réduire les multiples agressions ?

b) Quoi et quand ?

c) Est-il prévu de faire quelque chose pour réduire le squat ?

d) Quoi et quand ?

e) Est-il prévu de faire quelque chose contre le trafic de drogue ?

f) Quoi et quand ?

Réponse :

a. Concernant la sécurité à la station Gorge de Loup, le travail avec le SISTC et le commissariat du 9ème se fait au quotidien.

b. Ce travail se fait par des patrouilles de police nationale et police municipale régulières

c. Concernant le squat, il y a des interventions des équipes DCI et des agents de sécurité sur signalement auprès du PC Sécurité.

d. Cela se fait au quotidien

e. Concernant le trafic de drogue, ce sujet est pris en compte par les services de police

f. Cela se fait au quotidien

UGICT-CGT question 25 Direction Sécurité station Gare de Vaise

a) Est-il prévu de faire quelque chose pour réduire les multiples agressions ?

b) Quoi et quand ?

c) Est-il prévu de faire quelque chose pour réduire le squat ?

d) Quoi et quand ?

e) Est-il prévu de faire quelque chose contre le trafic de drogue ?

f) Quoi et quand ?

Réponse :

- a) Concernant la sécurité à la station Gorge de Loup, le travail avec le SISTC et le commissariat du 9ème se fait au quotidien.
- b) Ce travail se fait par des patrouilles de police nationale et police municipale régulières
- c) Concernant le squat, il y a des interventions des équipes DCI et des agents de sécurité sur signalement auprès du PC Sécurité.
- d) Cela se fait au quotidien
- e) Concernant le trafic de drogue, ce sujet est pris en compte par les services de police
- f) Cela se fait au quotidien

UGICT-CGT question 26 Direction Sécurité station Part-Dieu

- a) Est-il prévu de faire quelque chose pour réduire les multiples agressions sur la station ?
- b) Quoi et quand ?
- c) Est-il prévu de faire quelque chose pour réduire la mendicité présente en bas des EM3, EM2, EM6 ?
- d) Quoi et quand ?
- e) Est-il prévu de faire quelque chose pour lutter contre le déplacement de la fraude à l'accès 32 pendant les périodes où sont présents les agents de sécurité accès 31 SNCF ?
- f) Quoi et quand ?
- g) Est-il prévu de faire quelque chose pour lutter contre la mendicité agressive et la revente de tickets de nouveau installées depuis la diminution de la couverture de la présence des agents de sécurité accès 31 ?
- h) Quoi et quand ?

Réponse :

- a) Le travail avec le SISTC et le commissariat du 3ème/6ème se fait au quotidien
- b) Par des patrouilles de police nationale et police municipale régulières
- c) Intervention des équipes DCI et des agents de sécurité sur signalement auprès du PC Sécurité.
- d) Au quotidien
- e) Intervention des équipes DCI et des agents de sécurité sur signalement auprès du PC Sécurité.
- f) Au quotidien
- g) Intervention des équipes DCI et des agents de sécurité sur signalement auprès du PC Sécurité.
- h) Au quotidien

Concrètement sur le papier les actions indiquées semblent magnifiques, sur le terrain on ne voit pas grand-chose changé

- a) Pouvez-vous confirmer que vous n'allez rien faire de plus pour faire évoluer positivement les situations existantes ?
- b) Pouvez-vous nous confirmer que les résultats enregistrés sur le terrain vous apparaissent satisfaisants et suffisants ?
- c) Pouvez-vous nous indiquer les actions supplémentaires, complémentaires que vous comptez mettre en place et à quelles dates ?

Réponse :

- a) Les actions mentionnées précédemment sont mises en œuvre au quotidien. Elles visent à répondre à ce phénomène, qui demeure complexe.
- b) Les actions menées sur le terrain sont des actions de long terme et qui s'inscrivent sur des problématiques complexes, car non spécifiques aux transports en commun. L'évaluation des résultats des actions ainsi que leur éventuelle adaptation sera à analyser sur un temps plus long.
- c) Aucune action complémentaire autre que celles mentionnées précédemment n'est envisagée à ce jour (cf. réponse b)

UGICT-CGT Question N° 13

Nouvelles consignes données à l'ordonnancement DCI nord

- a) Pourriez-vous nous expliquer en quoi consistent les nouvelles consignes données à l'ordonnancement DCI nord au sujet des affectations de services et de la prise en compte des permutations actuellement ?**
- b) Quels sont les objectifs de ces nouvelles consignes ?**
- c) Quels sont les raisons qui ont motivé la mise en place de ces nouvelles consignes ?**

Réponse :

Il n'y a pas de nouvelles consignes transmises à l'ordonnancement DCI Nord. Il existe un roulement de travail Matin, Après-midi, Nuit. Chacun travaille en suivant son roulement de travail prédéfini (sauf changement à la demande de l'ordo et avec l'accord du salarié) et chacun peut réaliser des permutations avec ses collègues, dans le respect des temps de repos légaux et du nombre de jours travaillés consécutivement.

Ce fonctionnement existe depuis la création du service.

UGICT-CGT Question N° 14

DCI attribution d'un ticket restaurant

- a) Pourriez-vous nous confirmer que toutes les journées contrôle « hors formation » des Chefs de bord et TCI sont bien assujetties à l'obtention d'un ticket restaurant ?**
- b) Pourriez-vous me confirmer que c'est également le cas quand il est prévu et ou délivré des plateaux repas ?**

Réponse :

a et b) 1 titre restaurant est attribué par journée de travail pour les salariés à l'exception des journées pour lesquelles le repas est déjà pris en charge par l'entreprise. Cette règle s'applique également pour les chefs de bord et TCI.

UGICT-CGT Question N° 15

responsable DCI

Celui-ci a-t-il reçu comme consignes de ne pas répondre aux questions posées par mail afin que celles-ci soient posées en questions Délégué du personnel ?

Réponse :

Il n'a pas été donné de consignes de ne pas répondre aux questions posées par mail au responsable DCI, afin que celles-ci soient posées par en réunion DP.

Questions reçues le 11/07/2016 à 15h38 :

CGT Question N° 01 Tramway

Question 23 Folio 13 de juin 2016 : Non le temps de 4' de retournement à Eurexpo n'est pas correct même si le parcours est de 20'. Nous réitérons notre demande d'augmentation pour le retournement à Eurexpo.

Réponse :

Nous allons demander une étude complète de l'horaire lorsque la ligne T5 est prolongée à EUREXPO.

CGT Question N° 02 Tramway

Question 25 Folio 13 de juin 2016 : Le stationnement des véhicules en V2 avant la station Jet-d'eau reste très dangereuse pour les usagers et surtout pour les conducteurs de Tram. Comme pour la question 1, nous vous demandons d'intervenir auprès des autorités pour faire cesser le stationnement en épis des véhicules particuliers le long des voies du Tram, et ce malgré l'interdiction.

Réponse :

Une demande d'action spécifique sur le secteur Jet d'Eau sera transmise aux Forces de l'Ordre pour verbalisation et enlèvement des véhicules.

CGT Question N° 03 Tramway

Question 27 Folio 13 de juin 2016 : Votre réponse n'est pas en adéquation avec la revendication.

En effet, nous vous demandons en plus des chicanes, d'installer une barrière plus longue pour éviter que les vélos contournent les chicanes.

Réponse :

Une demande d'action spécifique sur la station Einstein sera transmise pour équiper le secteur de barrières plus longues.

CGT Question N° 04 Tramway

Le carrefour Berthelot – St Agnan sur T2 est de plus en plus dangereux, dû aux véhicules particuliers garés à cheval sur le trottoir et la route. Pour la troisième fois nous vous demandons d'intervenir la aussi pour la sécurité de tous.

Réponse :

Une demande d'action spécifique sur le carrefour Berthelot sera transmise aux Forces de l'Ordre pour verbalisation et enlèvement des véhicules.

CGT Question N° 05 Tramway

Nous vous demandons de raccourcir le message sur les B.I.V, concernant les bagages oubliés.

Réponse :

Un point sera fait avec la Direction Sécurité à ce sujet.

CGT Question N° 06 Tramway

La salle de repos de G.B. doit être refaite et la prise électrique du radiateur aussi. Auriez-vous une date pour les travaux ?

Réponse :

Les travaux sont prévus courant novembre (marché SYTRAL donc procédure marchés publics).

CGT Question N° 07 Tramway

Devant le nombre croissant de station à double quai, et l'ouverture des portes à gauche, nous vous demandons d'installer un deuxième rétroviseur dans les cabines de Tram.

Réponse :

Les tramways sont équipés d'un système de rétrovision permettant la vision des quais depuis la cabine de conduite. Il n'est donc pas envisagé l'installation de rétroviseur supplémentaire.

Questions reçues le 16/07/2016 à 13h09 :

CGT Question N° 05

Pourquoi un conducteur de Caluire lors de la 1/2 finale de l'euro 2016, faisant appel au PC Sécurité pour incident dans son bus (supporter crachant énormément de sang) s'entend dire par celui-ci "Débrouille toi,appelle les Pompiers avec ton propre téléphone"

Réponse :

Il y a eu une incompréhension quant au degré de gravité de la situation. Ces propos n'ont pas été tenus par le PC Sécurité.

CGT Question N° 06

Est il normal qu'a la suite de cet incident sachant que le responsable de Vaise lui ayant signifié son retour au dépôt de Perrache et son retrait du renfort,le conducteur s'entend dire par l'agent de maitrise de Perrache : " je te retire pas du renfort , un coup de jet d'eau et tu repars "

Réponse :

Une erreur a été commise, le bus n'aurait pas dû repartir.

CGT Question N° 07

Les conducteurs Métro , Tramway et Apic sont ils à jours de leur permis de conduire et F.C.O.

Réponse :

Tous les conducteurs métro ne sont pas à jour de leur permis de conduire et FCO.

En ce qui concerne le tramway, le PCTC et FCO d'une partie des conducteurs est maintenu à jour en vue d'assurer en cas de besoin un PRT sur une longue durée.

CGT Question N° 08

Peut on revoir le P.R.M du métro cuire.

Réponse :

Le PRM ligne C qui est acté dans la convention de DSP 2011-2016 est prévu entre Cuire et Croix Rousse en prélevant 1 bus sur la ligne 2 et 1 bus sur la ligne 45. En cas de nécessité, il peut arriver que ce PRM soit prolongé jusqu'à Hôtel de Ville en prélevant un bus sur la ligne 33 et un bus supplémentaire conduit par l'assureur d'UTC.

Il n'est pas prévu de revoir ce PRM.

Questions reçues le 18/07/2016 à 15h32 :

UGICT-CGT Question N° 16

Combien y'a-t-il eu d'électrification à UMIF en 2016?

Réponse :

Pour l'année 2016, il n'y a pas eu d'électrification reconnue en tant que telle.

Toutefois pour compléter la réponse, une enquête CHSCT est en cours pour un AT électrique qui a eu lieu le 29 juin dernier.

UGICT-CGT Question N° 17

suite à électrification, combien y'a-t-il eu de déclaration d'accident du Travail à Umif en 2016 ?

Réponse :

Cf réponse ci-dessus.

UGICT-CGT Question N° 18

combien y'a-t-il eu de réserve faite sur AT électrification à UMIF en 2016 ?

Réponse :

L'AT du 29 juin fait l'objet d'une réserve.

UGICT-CGT Question N° 19

quelles sont les personnes habilitées à UMIF afin d'émettre des réserves sur AT ?

Réponse :

Il n'y a pas d'habilitation en tant que telle cela étant, dans l'organisation actuelle, le chargé d'exploitation électrique et le hiérarchique de l'agent sont légitimes pour émettre des réserves électriques.

UGICT-CGT Question N° 20

à partir de combien d'accident du travail est-on convoqué pour un entretien à la RH DMP ?

Réponse :

Cette question n'appelle pas de réponse.

UGICT-CGT Question N° 21

UMVBLA, nous demandons le déplacement des panneaux syndicaux. L'accès aux panneaux est impossible, voire dangereux.



Réponse :

Le nécessaire est fait pour rendre l'accès propre et facile. Voir photo ci-dessous :



UGICT-CGT Question N° 22

nous demandons que tous les panneaux CGT soient équipés d'un barillet unique.

Réponse :

Afin de répondre favorablement à votre demande, nous vous demandons de nous fournir un état exhaustif des panneaux concernés.

**Prochaine réunion DP :
Le 18 Août 2016 à 14h00**